



VERVIERS

URBANISME
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

CoDT – Annexe 26



Wallonie

Réf : 2019G0002-AF

Le présent avis est adressé à tous les propriétaires et occupants des biens situés dans un rayon de 50 mètres de(s) la parcelle(s) concernée(s) par les travaux ci-dessous.

URBANISME - AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une **demande de permis d'urbanisation** introduite par SCHEEN IMMO SPRL, Winbomont 1A à 4960 Malmedy.

Le terrain concerné est situé Champ des Oiseaux/Chemin des Béolles à 4802 Heusy et cadastré division 5, section A n°49F, 53D, 63D.

Le projet porte sur : **Urbanisation d'un bien en vue de la construction de maisons isolées, mitoyennes et semi-mitoyennes avec création d'une nouvelle voirie, d'un cheminement piétons et modification d'une voirie existante**

et est soumis à enquête publique en vertu de l'article R.IV.40-1. § 1er. 7° du CoDT :

- la demande de permis d'urbanisation visée à l'article D.IV.41 (création et modification de voiries) ;

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante :

- Administration communale de Verviers, service administratif de l'Urbanisme, Pont de Sommeleville 2 à 4800 Verviers, les lundis, mercredis, vendredis de 8h30 à 12h00 et les jeudis de 13h30 à 16h30 ;
- Administration communale de Verviers, service technique de l'Aménagement du Territoire, Pont de Sommeleville 2 à 4800 Verviers, les mardis 20/08, 27/08, 03/09, 10/09 de 16h00 à 20h00. A cet effet, il y a lieu de prendre rendez-vous au plus tard vingt-quatre heures à l'avance auprès du service administratif de l'Urbanisme au 087/327.541.

Date d'affichage de l'avis : 17/07/2019

L'enquête publique est ouverte du 23/07/2019 au 16/09/2019 (suspension légale du 16/07 au 15/08 conformément à l'article D.I.16 du CoDT.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal de Verviers :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Verviers, Place du Marché 55 à 4800 Verviers;
- par télécopie au numéro 087/327.549;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : info@verviers.be;
- remises au conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme, G. MERCIER ou à l'agent communal désigné à cette fin au service Urbanisme, Pont de Sommeleville 2 à 4800 Verviers.

L'enveloppe, la télécopie ou le courrier électronique portera la mention : Urbanisme/2019G0002-AF (réf. du dossier).

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès du conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme, G. MERCIER (087/327.575), de l'agent communal désigné à cette fin (087/327.541) ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le 16/09/2019 à 10h30 au service urbanisme, Pont de Sommeleville 2 à 4800 Verviers.

Toute personne peut obtenir des explications sur le projet au service Urbanisme – Aménagement du Territoire, auprès du conseiller en aménagement du territoire et en urbanisme, G. MERCIER (087/327.575) ou de l'agent communal désigné à cette fin, Pont de Sommeleville 2 à 4800 Verviers.

A Verviers, le 09 juillet 2019

Par ordonnance :
La Directrice générale f.f.,



Muriel KNUBBEN.



Pour la Bourgmestre :
L'Echevin délégué,



Freddy BREUWER.